

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

Le huit octobre deux mil vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos compte tenu des mesures sanitaires, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Lucette DOUSSOT, Catherine CLERC, Pauline JOUFFROY, Natacha PELLETIER.
Mrs Pierre CLAVIER, Julien MARICHY, Pascal RAUCH, Eric VUILLET.

Excusés : David NICOLAS (pouvoir donné à Paulette MARANO), Mehdi TABOUI (pouvoir donné à Lucette DOUSSOT).

Secrétaire de séance : Pauline JOUFFROY

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 septembre 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu en date du 03 septembre 2020.

2 - Aménagement et urbanisation rue Désiré Barodet: résultat de l'appel d'offres (Délibération n°30/2020)

Une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises. Trois ont répondu. ECLA, Maître d'œuvre de l'opération, a établi un tableau de dépouillement en fonction des critères désignés dans la consultation qui fait apparaître le classement suivant :

- 1) EIFFAGE routes : 29 208.00 € HT soit 35 049.60 € TTC
- 2) COLAS SJE : 35 620.74 € HT soit 42 744.89 € TTC
- 3) BONNEFOY : 35 820.64 € HT soit 42 984.77 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EIFFAGE Routes pour un montant de 29 208.00 € HT soit 35 049.60 € TTC.

3 - Presbytère co-paroissial de Chilly le Vignoble - Cession de la part de la Commune (Délibération n°31/2020)

Le Conseil Municipal du 3 septembre 2020 a émis un avis favorable à la cession des 2/5 de la parcelle cadastrée AA 229 du presbytère co-paroissial à la commune de Chilly le Vignoble pour un montant de 20 000.00 €.

Cette cession se fera sous forme d'acte administratif.

Le Conseil Municipal valide la cession à la somme de 20 000.00 € TTC et autorise Madame la 1^{ère} Adjointe à signer l'acte à intervenir.

4 - Renouvellement du contrat Groupe assurance statutaire (Délibération n°32/2020)

Le contrat groupe assurance pour le personnel souscrit auprès de SOFAXIS pour la période 2017/2020 arrive à échéance.

Le Centre de Gestion du Jura après consultation a retenu la Société SOFAXIS pour la

période 2021/2024.

Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion au contrat groupe auprès de cet organisme.

5 - Désignation des représentants au sein des Commissions d'ECLA

Il convient de proposer un représentant pour chaque Commission, à savoir :

- Transition écologique et énergétique, Mobilité douce, Santé, Habitat et circuits courts : Monsieur Eric VUILLET
- Petite Enfance, Jeunesse et Education : Madame Pauline JOUFFROY
- Finances et Ressources Humaines : Madame Lucette DOUSSOT
- Voirie et Transports : Monsieur David NICOLAS
- Aménagement du territoire, Communication numérique et Politique de la Ville : Madame Catherine CLERC
- Assainissement, Eau, Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations : Monsieur Pascal RAUCH
- Emploi, Développement économique, Economie sociale et solidaire, Economie circulaire, Attractivité et Tourisme : Madame Lucette DOUSSOT
- Sports et Pratiques sportives : Madame Pauline JOUFFROY
- Culture : Madame Catherine CLERC

6 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) : désignation d'un délégué et d'un suppléant (Délibération n°33/2020)

Le Conseil Municipal désigne :

- Madame Lucette DOUSSOT comme déléguée titulaire
- Madame Paulette MARANO comme déléguée suppléante

7 - Etude de devis : NEANT

8 - Informations et questions diverses

- Recensement de la population 2021 :

Le recensement des ménages se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Il est proposé de nommer Madame Lucette DOUSSOT en tant que Coordonnateur Communal et Madame Joceline BROISSIAT en tant qu'Agent Recenseur. Une délibération sera prise pour entériner ces deux nominations lorsque l'INSEE aura fourni le montant de la dotation perçue par la Commune.

- Achat de masques :

La demande de remboursement partiel par l'Etat est acceptée pour un montant de 1 240.00 € TTC pour une dépense de 3 181.00 € TTC.

- Nettoyage du cimetière :

La date retenue est le vendredi 30 octobre 2020 à 14h00. Rendez-vous sur

place.

- Cérémonie du 11 novembre 2020 :
Elle aura lieu à 11h30 devant le Monument aux Morts, Route de Saint-Georges.
A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert aux habitants dans le respect des règles sanitaires.
- Remplacement du photocopieur couleur de l'école devenu obsolète par la Société XEFI (345,60 € TTC/trimestre de loyer y compris 1 500 copies noir et blanc et 500 copies couleur pour une durée de 63 mois).
La commande ayant été passée avant le 30 septembre 2020, CANON rembourse à la commune 270.00 € HT.
- Remplacement d'un moteur commandant un volet à la Salle des Fêtes par la Société STOR'S FERM'S pour un montant de 751.57 € TTC.
- Rue des Bois de Reine : mise en œuvre de cloches anti-odeurs par la Société DELARCHE.
- Illuminations fêtes de fin d'année : samedi 5 décembre 2020 à 09 h 00.
- APEI : l'opération « Brioches » est annulée.
- Le repas des « Anciens » est annulé et pourra être reporté en 2021. Par contre l'achat et la distribution des colis pour les plus de 80 ans sont maintenus.

9 - Réunions à venir :

- ECLA – Bureau Elargi : le 08/10/2020
- ECLA – Conseil Communautaire : le 15/10/2020
- ECLA – Bureau Elargi : le 12/11/2020
- ECLA – Conseil Communautaire : le 19/11/2020
- ECLA – Bureau Elargi : le 10/12/2020
- ECLA – Conseil Communautaire : le 17/12/2020

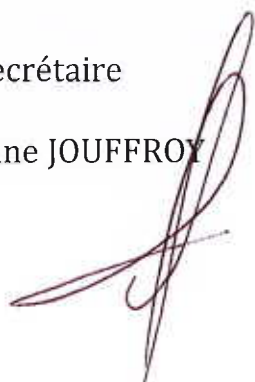
URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES :

- DP 9/2020 : Arrêté de non-opposition en date du 07 octobre 2020 d'un dossier déposé le 10 septembre 2020 par Monsieur Marc MARTIN, pour la construction d'un abri de jardin sur la parcelle cadastrée AA 49, sise 76 rue du Château d'Eau.
- DIA 18/2019 : Vente par Monsieur et Madame VERCELLI Jean de leur maison d'habitation située sur les parcelles cadastrées AA n° 164 et AA n° 17, sises 42 et 95, rue du Moulin.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 13 NOVEMBRE 2020

La Secrétaire

Pauline JOUFFROY



Le Maire,

Paulette MARANO

